



Association Nationale
des Anciens Combattants
et Ami(e)s de la Résistance
79, rue Saint-Blaise - 75020 PARIS
TEL : 01.44.64.90.08
E-mail : anacresistance@wanadoo.fr

POUR UNE PAIX JUSTE AU PROCHE-ORIENT

Le 7 octobre, la meurtrière attaque menée par le Hamas contre des camps militaires et des kibboutz du sud d'Israël, y tuant des militaires et y assassinant - parfois de manière particulièrement barbare - des centaines de civils, hommes, femmes, enfants et vieillards, et en prenant en nombre des otages, a initié le dernier épisode d'un conflit vieux de plusieurs décennies.

Il y a 75 ans, dans la Palestine peuplée selon les appellations d'alors de 66% d'Arabes et de 34 % de Juifs, l'ONU décida le 29 novembre 1947 d'y créer un Etat juif (sur 47% du territoire), un Etat arabe (45,53%) et une zone internationale autour de Jérusalem. Les organisations juives acceptèrent le plan et proclamèrent la naissance de l'Etat d'Israël le 14 mai 1948, les Palestiniens et les Pays arabes le refusèrent et entrèrent en guerre contre Israël ; lequel, sa supériorité militaire tactique et technologique lui ayant donné la victoire, prit le contrôle de... 77% du territoire de la Palestine ! L'Etat arabe palestinien ne vit pas le jour...

Plusieurs centaines de milliers de Palestiniens furent chassés alors de leurs terres et de leurs maisons, notamment par des massacres et la crainte qu'ils inspirèrent, et allèrent s'entasser dans des camps de réfugiés à Gaza, en Cisjordanie, en Jordanie, au Liban, en Syrie. Où viendront les rejoindre en 1967 ceux qui, parallèlement à celle du Sinaï égyptien jusqu'aux rives du canal de Suez, et à celle du Golan syrien, fuiront, à l'issue de la «Guerre des Six jours», l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza par les forces israéliennes, militairement victorieuses ; *comme elles le furent toujours* depuis 1948 et jusqu'à aujourd'hui dans tous les conflits opposant Israël aux Pays arabes et aux organisations nationalistes palestiniennes.

Comme cela avait déjà le cas en 1956, quand, se joignant aux agresseurs britanniques et français contre l'Egypte venant de nationaliser le canal de Suez, *Tsahal*, l'Armée d'Israël, en avait à travers le Sinaï atteint les rives, ne stoppant sa participation à l'agression que sous la pression conjointe américano-soviétique. Comme ce sera le cas à nouveau en octobre 1973, à l'issue de la Guerre dite «du Kippour» après qu'une contre-offensive ayant permis à nouveau à *Tsahal* de franchir le canal de Suez, celle-ci ne dut s'arrêter que sous la pression américaine, à... 101km de la capitale égyptienne, le Caire ! Sur le Golan, l'arrêt de la contre-offensive de *Tsahal*, à... 40 km de Damas, la capitale syrienne, fut imposé par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Et, en juin 1982, dans la continuité de son opération «Paix en Galilée» l'ayant conduit à pénétrer au sud Liban, *Tsahal* poursuivit son invasion, entrant dans Beyrouth, la capitale libanaise, y couvrant un massacre par ses alliés chrétiens de milliers de réfugiés palestiniens dans les Camps de Sabra et Chatila ; *Tsahal* ne rapatriera en Israël l'essentiel de ses troupes qu'en 1984, certaines restant d'ailleurs au Liban-sud jusqu'en 2000.

Depuis 75 ans en effet, au-delà de diatribes hystériques heureusement impuissantes émanant de Palestiniens ayant appelé à «jeter les Juifs à la mer», diatribes que les dirigeants israéliens et leurs soutiens y compris médiatiques ne manquent jamais de rappeler pour justifier les opérations militaires menées par Israël, le problème n'a *jamais* été celui - plus que virtuel, inatteignable au vu des rapports de force et des réalités stratégiques - de la destruction d'Israël. Mais au contraire, celui qui est récurrent et très concret, est la *non-construction* de l'Etat palestinien pourtant prévu par l'ONU, que la colonisation israélienne de toute la

Cisjordanie, qui se poursuit - certains ambitionnant de pousser les Palestiniens au-delà du Jourdain ou dans le Sinaï - empêche d'être mis en place. Ce qui s'oppose à la solution à deux Etats, Israël et Palestine, et ne peut que générer à terme de nouveaux conflits, de nouveaux drames comme celui que nous connaissons actuellement.

Notre condamnation des crimes barbares commis dans le sud d'Israël le 7 octobre 2023 sur des civils israéliens par des terroristes du Hamas en motocyclettes, parapentes et 4x4Toyota, qui firent plus de 1400 victimes, ainsi que des tirs à l'aveugle de roquettes sur les villes israéliennes, est totale. Comme est totale notre condamnation des crimes de masse commis depuis près de deux mois par les unités régulières de *Tsahal* dotées de blindés lourds *Merkava*, de canons automoteurs de 155 à 203mm, d'avions *F15* et *F16*, de corvettes et frégates *Saar*, qui ont déjà broyé indistinctement sous leurs bombes, missiles et obus plusieurs dizaines de milliers de Palestiniens de la Bande de Gaza, hommes, femmes, vieillards, enfants et bébés, tués ou gravement blessés, en ravageant des dizaines de milliers d'habitations civiles, d'équipements sanitaires, scolaires, culturels, énergétiques, d'approvisionnement alimentaire...

Comme nous condamnons aussi les crimes commis contre les civils palestiniens de Cisjordanie depuis plusieurs décennies, et jusqu'à aujourd'hui de manière renforcée à la faveur des événements de Gaza, par *Tsahal* et ses supplétifs colons, lesquels - fut-ce en utilisant leurs propres enfants comme «boucliers humains» pour couvrir leur prédation colonisatrice - ne sauraient prétendre par là-même au statut de «civils» dans les territoires occupés illégalement par Israël en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, afin de continuer à y voler les maisons et les terres des Palestiniens, en en faisant de nouveaux réfugiés ; ce qui, si cela se poursuivait, ne pourra que susciter à terme une nouvelle «intifada».

Notre pays, la France, patrie des droits de l'homme, doit tout faire pour arrêter le massacre des populations civiles, pour que les criminels de guerre, qu'ils soient palestiniens ou israéliens, soient arrêtés et déférés devant la Justice internationale compétente, afin d'y être sanctionnés de façon conséquente. Ce qui implique aussi que notre pays ne saurait s'aligner de manière unilatérale comme trop souvent sur les discours médiatiquement hégémoniques mettant en avant le seul droit d'Israël à se défendre pour assurer son existence nationale, en occultant pour ce faire le droit des Palestiniens à faire de même pour assurer la leur dans un Etat dont la co-légitimité a été, conjointement à celle d'Israël, affirmée par l'ONU dès 1947 et dont la concrétisation reste à imposer ; ce à quoi notre pays, membre permanent du Conseil de sécurité, se doit de contribuer à ce qu'elle le soit au plus tôt ; ce qui implique en premier lieu un cessez-le-feu immédiat et durable à Gaza, permettant de plus le ravitaillement alimentaire et sanitaire d'urgence de sa population martyre.

Réaffirmons en cette fin 2023 qu'une Paix - juste - au Proche-Orient ne peut, pour être durable, que passer par la création de l'Etat Palestinien à côté de celui d'Israël, les frontières des deux Etats étant reconnues et garanties internationalement. Elle est une exigence des peuples !

L'ANACR

Le 7 décembre 2023